

Industrie des gaz de schiste au Québec

**LES CONSULTATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
ET SON INVITATION AUX CITOYENS À VENIR S'EXPRIMER
À COMPTER DU 15 NOVEMBRE PROCHAIN**

QUÉBEC, LE 26 OCTOBRE 2010 – LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) ANALYSE LES PRATIQUES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC.

En plus des séances publiques de la première partie de l'audience au cours desquelles plusieurs experts de divers domaines scientifiques ont répondu aux questions du public et de la commission, celle-ci a fait et fera plusieurs rencontres à l'extérieur du Québec afin de profiter de l'expérience vécue sur l'exploitation des gaz de schiste. L'information recueillie de même que celle à obtenir en deuxième partie d'audience permettra de dégager des pistes à retenir et des écueils à éviter, dans le respect du développement durable.

À cet effet, avant la première partie, elle a rencontré un représentant du Energy Resources Conservation Board, l'organisme responsable du développement des ressources énergétiques de l'Alberta. Elle s'est entretenue avec des représentants de la Oil and Gas Commission de la Colombie-Britannique, l'organisme gouvernemental qui supervise les opérations liées à l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Elle s'est aussi entretenue avec des représentants du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolifères de la Colombie-Britannique, responsable de l'application du régime de redevances dans cette province. Elle s'est rendue au Texas afin d'observer des activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste en milieu urbain et rural et a rencontré des représentants de la Railroad Commission, Oil and Gas Division, de la Texas Commission on Environmental Quality, de la municipalité de Dish et de la Environmental Defense Fund.

De plus, après la deuxième partie d'audience, elle prévoit se rendre dans l'État de New York et dans celui de la Pennsylvanie pour mieux comprendre la situation qui y prévaut et parfaire ses connaissances. Toutes ces démarches constituent un apport significatif aux travaux d'enquête de la commission qui progressent à la satisfaction des commissaires.

La deuxième partie de l'audience

La commission d'enquête du BAPE tiendra la deuxième partie de l'audience publique de la commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, à compter du **lundi 15 novembre 2010, à 19 h.**

La commission siègera aux endroits suivants :

À compter du 15 novembre 19 h	Sandman Hôtel Salle Jacques-Cartier A et B 999, rue de Sérigny Longueuil
À compter du 22 novembre 19 h	Église multifonctionnelle 3025, avenue Nicolas-Perrot Bécancour
À compter du 24 novembre 19 h	Salle du Club Lions Laurier – Saint-Flavien 16, rue des Érables Saint-Flavien

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

La traduction simultanée sera disponible aux séances qui se tiendront à Longueuil. La traduction ainsi que toutes les séances seront diffusées en direct en mode audio et vidéo sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible sur demande ainsi qu'en version électronique dans le site Web du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Comment participer ».

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement au cours de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Monique Gélinas, dans la mesure du possible **au plus tard le 28 octobre 2010**, en composant le 418 643-7447 poste 423 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 11 novembre 2010** au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'**attention de Monique Gélinas**. Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à gaz_de_schiste@bape.gouv.qc.ca.

Par souci de protection des renseignements personnels et puisque le mémoire sera rendu public, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte. **Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission.** Le BAPE veille, conformément à la loi, à la protection des renseignements personnels obtenus. Les mémoires seront diffusés dans le site Web du BAPE dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Diane Paquin, chef du Service des communications, au 418 643-7447 poste 530 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : gaz_de_schiste@bape.gouv.qc.ca.